

Charte des bibliothèques spécialisées du Valais

POUR UN SERVICE OUVERT A TOUS

Le Valais compte aujourd'hui plusieurs bibliothèques ou centres de documentation spécialisés dans divers domaines. Il s'agit en général de services créés d'abord pour répondre aux besoins d'une école ou aux usagers d'une institution particulière. Ces bibliothèques ont cependant une mission de service à l'adresse de chaque citoyen qui recherche une documentation ou une information. Dans le cadre de la commission de coordination qui les réunit avec la Médiathèque Valais et les bibliothèques municipales de Sion et de Sierre (COCOBIB), les bibliothèques et centres de documentation spécialisés du Valais ont souhaité préciser la manière dont elles comptent proposer leurs prestations au grand public.

Dans ce document, la bibliothèque et le centre de documentation spécialisés sont désignés par les termes "la bibliothèque"

1. Dans son domaine de spécialisation, la bibliothèque est ouverte à tout public
2. La consultation sur place et le prêt à domicile sont garantis. A titre exceptionnel, des limitations à ces principes peuvent être établis par la bibliothèque pour certains types de documents
3. Les services essentiels de la bibliothèque sont gratuits
4. La bibliothèque participe au prêt interbibliothèques conformément aux dispositions de l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses (BBS)
5. Hors de la région où se situe la bibliothèque, le prêt par poste est encouragé
6. La bibliothèque donne accès à distance à son catalogue et à ses bases de données
7. La bibliothèque collabore avec les autres bibliothèques spécialisées, la Bibliothèque cantonale et les bibliothèques publiques de sa région d'implantation
8. La bibliothèque assure la promotion de ses services auprès des milieux concernés et du public en général

Sion, octobre 1997